



NOTE DE TRAVAIL

TREIZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal (Canada), 9 – 19 octobre 2018

COMITÉ A

Point 5 : Questions émergentes

5.1 : Vols au-dessus du niveau de vol 600

EXPÉRIENCE RELATIVE AU PROJET LOON DANS L'ESPACE AÉRIEN DU KENYA

(Note présentée par le Kenya)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note donne une vue d'ensemble de l'expérience du Kenya dans le cadre du Projet Loon, qui consiste en un réseau de ballons libres non habités de la catégorie « lourd » conçu pour fournir une connexion Internet à des régions du monde mal desservies, et appuie la recommandation figurant dans la note AN-Conf/13-WP/16.

Suite à donner : La Conférence est invitée à :

- a) prendre note des avantages que le Projet Loon ainsi que d'autres projets similaires apporteront en fournissant une connexion Internet à des régions du monde mal desservies ;
- b) approuver la Recommandation 5.1/x — Vols dans l'espace aérien supérieur, figurant au paragraphe 3.1 de la note AN-Conf/13-WP/16.

1. INTRODUCTION

1.1 À l'appui des Objectifs de développement durable des Nations Unies et de l'initiative « Aucun pays laissé de côté », le Projet Loon cherche à faciliter la fourniture de services d'éducation, d'investissement, et d'informations médicales et d'urgence à distance en étendant la capacité Internet à des régions du monde actuellement mal desservies.

1.2 Bien qu'une grande partie de la population du Kenya, qui s'élève à 45 millions d'habitants, bénéficie d'une couverture mobile, les régions montagneuses et les zones éloignées du pays ne sont pas connectées aux fournisseurs de services Internet. En 2016, le Kenya a signé une lettre d'accord avec le Projet Loon portant sur le survol et l'atterrissage effectués par des ballons. Depuis octobre 2016, les ballons Loon ont volé en toute sécurité pendant 850 000 heures dans le monde entier, dont plus de 16 000 heures dans l'espace aérien du Kenya.

2. ANALYSE

2.1 En juin 2018, à l’invitation du Kenya, le Projet Loon a tenu une séance d’information et un atelier destinés à certaines parties prenantes clés, dont des fonctionnaires de haut niveau venant des États de la Communauté d’Afrique de l’Est (CAE) et du Secrétariat de la CAE. Les participants à la séance d’information ont reconnu l’importance du Projet Loon pour ce qui est de fournir une connexion Internet à des zones éloignées, et ont été sensibles aux services humanitaires offerts par le Projet Loon, qui a assuré une connexion Internet au Pérou et à Porto Rico durant les catastrophes naturelles destructrices qu’ils ont subies. La séance d’information a exhorté tous les États de la CAE à envisager de signer une lettre d’accord avec le Projet Loon portant sur le survol et l’atterrissage de ballons, afin de permettre la fourniture ou l’amélioration de l’accès à Internet dans des zones éloignées de la CAE.

2.2 Le Secrétariat de la CAE, qui croit à l’objectif commun visant à faciliter le renforcement de l’accessibilité, du caractère abordable, de la disponibilité, de la fiabilité et de l’utilisation de services à large bande dans toute la région CAE, a signé une lettre d’intention avec le Projet Loon en juin 2018 afin de renforcer la coopération et la collaboration en matière de fourniture d’accès Internet pour tous les citoyens d’Afrique de l’Est.

2.3 En juillet 2018, le Projet Loon a conclu un accord commercial avec Telkom Kenya. L’objectif est de permettre à certaines régions du Kenya d’accéder à l’Internet 4G par l’entremise de ballons volant à haute altitude. Cette initiative sera lancée dans le centre du Kenya, région dans laquelle il s’est révélé difficile de fournir un accès Internet 4G en raison du terrain montagneux, et devrait être mise en œuvre d’ici 2019.

2.4 Comme il est indiqué plus haut, le nombre de vols d’essai dans l’espace aérien supérieur augmente et ce type d’exploitation continuera de croître et de se développer dans un avenir rapproché dans le cadre de la conclusion de nouveaux accords à venir en Afrique et dans d’autres régions du monde.

2.5 La présente note appuie la recommandation formulée dans la note AN-Conf/13-WP/16 du Secrétariat demandant à l’OACI de fournir des orientations sur les aspects réglementaires de ces vols.

3. CONCLUSION

3.1 Les vols en altitude supérieure augmentant en Afrique et dans d’autres régions du monde, la présente note appuie la Recommandation 5.1/x — Vols dans l’espace aérien supérieur, figurant au paragraphe 3.1 de la note AN-Conf/13-WP/16, qui demande à l’OACI de fournir des orientations sur les aspects réglementaires de ces vols.